



Département du Rhône
Tarification de la demi-pension
Année scolaire 2024/2025

	Tarifs applicables Rentrée scolaire 2024 (en €)
TARIFS APPLICABLES AUX ÉLÈVES	
TARIF AU FORFAIT	
Tranche A : quotient familial supérieur à 1 200 €	5,30
Tranche B : quotient familial de 801 € à 1 200 €	4,20
Tranche C : quotient familial de 401 € à 800 €	3,00
Tranche D : quotient familial inférieur ou égal à 400 €	1,60
TARIF DU REPAS ÉLÈVE OCCASIONNEL (au ticket)	5,70

	Tarifs applicables Rentrée scolaire 20234 (en €)
TARIFS APPLICABLES AUX COMMENSAUX	
Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), assistants d'éducation, étudiant stagiaire sans rémunération, agents départementaux	3,90
AGENTS DE L'ÉTAT (catégorie C) - tarif de référence	4,40
AUTRES AGENTS DE L'ÉTAT (catégories A et B), professeurs stagiaires et professeurs contractuels, accompagnateur des élèves du primaire déjeunant à la demi-pension	5,70
EXTÉRIEURS, agents départementaux bénéficiant des titres-restaurant	7,40